

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 15-12-2011

Présents : Pierre ROUMILHAC, Daniel DEBOURGES, Jean-Marc NEGRIER, Alexandre COLIN, Denis DERVIN, Laurent IMBERT, Henriette DUPINET.

Excusés : Christophe BOISSEUIL, Christophe VILLEGGER

Absente : Hélène MAGRIT

Secrétaire de séance : Daniel DEBOURGES

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Délégation de service public pour la desserte en gaz :**

Pour la procédure de délégation de service public gaz, et après avoir respecté les délais légaux, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer cette délégation à GRDF, par ailleurs seul candidat à avoir présenté un dossier complet.

- **Révision du zonage d'assainissement :**

Afin de répondre plus globalement aux demandes d'assainissement collectif, il est nécessaire simultanément à la révision de la carte communale de réviser le zonage d'assainissement.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de réviser le zonage d'assainissement et de confier cette opération au cabinet CEE. Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités du Monteil par la communauté de communes, il est convenu de proposer l'intégration du secteur du Monteil sur les parcelles B1587 à 1593, B1495, B1235 et 1236, ainsi que les parcelles situées en zone U sur la partie ouest de Charbonnières. Une enquête publique sera nécessaire pour cette opération, qui pourra être conjointe avec la carte communale.

- **Tarifs de location :**

Après la dernière délibération concernant la modification des tarifs de la salle polyvalente, le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre une délibération englobant l'ensemble des tarifs pour les salles, le tennis, le parquet et les tables, ainsi que l'étang, selon le tableau annexé.

- **Participation aux dépenses scolaires :**

Comme chaque année, nous devons délibérer pour la participation des dépenses aux écoles de Bellac. Cette année, 47 enfants de la commune sont scolarisés, pour un montant calculé de 22 830,25 € (correspondant à 50% du coût total par enfant au prorata du nombre d'enfants de la commune scolarisés à Bellac).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter une participation à hauteur de 50% des frais de fonctionnement des écoles de Bellac pour les enfants de la commune.

- **Questions diverses :**

Rempart, en collaboration avec le Lions-Club, propose de planter un ou plusieurs arbres dans les communes qui le souhaiteraient. Le conseil municipal décide de proposer le remplacement d'un sapin de la place par une essence de feuillu, et de planter des arbres sur différents terrains communaux, notamment à la mare située à l'entrée du Bourg, et au Maubert.

Assainissement de Charbonnières : Après étude des offres par le maître d'œuvre, celui-ci propose de retenir l'entreprise Loizeau de Saint Sulpice les Feuilles, pour un montant de marché de 112 025,50€ HT. Le montant estimatif des travaux était de 147 488 € HT. Les travaux pourraient débuter en janvier. Pour financer ces travaux d'un coût total d'environ 150 000 €, un emprunt sera nécessaire.

D'autre part il est nécessaire d'acheter le terrain pour implanter la station (environ 3500 m²).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir cette entreprise, autorise le maire à consulter les établissements bancaires pour la mise en place d'un prêt, et à effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition du terrain au prix de 0.30 € le mètre carré.

Noël des enfants : Gros succès cette année, avec 50 enfants qui doivent participer au goûter, accompagnés d'une trentaine de parents.

Repas communal : Boulette nous a fait une proposition à 24 euros. Cette année, nous comptons plus de 140 personnes invitées. Pour le futur une réflexion sera engagée sur les conditions d'accès à ce repas.

Création de Blanzac animations : Une nouvelle association a été déclarée à la sous-préfecture de Bellac le 24 novembre 2011 et publiée au journal officiel le 3 décembre 2011. Elle a pour objet : animations festives, ludiques, soirées à thème, jeux de plein air adressés à tout public. Le siège social est à la Mairie. Dans un premier temps, un réveillon est prévu pour la Saint Sylvestre, d'autres projets sont à l'étude.

Compte tenu de l'augmentation du nombre des associations sur la commune, le conseil municipal va réfléchir sur les conditions de mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour celles-ci.

- **Date du prochain conseil** : Février 2012

- L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 heures

TARIFS DE LOCATIONS Applicables en 2012

SALLE POLYVALENTE	ASSOCIATIONS		BLANZANNIERS		EXTERIEURS	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Salle seule	80 €	100 €	100 €	125 €	150 €	185 €
Salle + cuisine	105 €	130 €	130 €	160 €	195 €	245 €
Réunions	0 €		80 €		100 €	
Chauffage	70 €	100 €	70 €	100 €	70 €	100 €
Vaisselle	Gratuit		70 €		70 €	
Ménage	Forfait de 60 euros					
Caution	400 € (salle) + 60 € (ménage)					
Arrhes	30 % du montant total de la location					

CANTINE	ASSOCIATIONS		BLANZANNIERS		EXTERIEURS	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Salle	30 €	40 €	50 €	65 €	75 €	95 €
Chauffage	15 €	30 €	15 €	30 €	15 €	30 €
Vaisselle	Gratuit		15 €		15 €	
Ménage	Forfait de 30 euros					
Caution	200 €					
Arrhes	30 % du montant total de la location					

TABLES	ensemble 1 table + 2 bancs	PARQUET	80 M2
l'unité	3 €	location	50 €
caution	60 €	caution	200 €

ETANG	BLANZANNIERS	EXTERIEURS
1/2 journée	3 €	4 €
journée	5 €	6 €

TENNIS	l'heure	abonnement 1 an
moins de 12 ans	gratuit	gratuit
12 à 18 ans	3 €	30 €
adultes	6 €	60 €